

TABLEAU INDIQUANT LES VIVRES QUE LE CANADA A ENVOYÉS EN EUROPE

Le tableau suivant des exportations du Canada durant trois principales périodes, une d'avant-guerre et deux durant la guerre, indique l'augmentation des exportations:

| Article. | 1913. | 1916. | 9 mois, Avril-déc. 1918. |
|--------------------------------------|-------------|--------------|-----------------------------|
| Beurre..... | \$ 828,323 | \$ 3,441,183 | \$ 9,844,721 |
| Fromage..... | 155,216,392 | 168,961,583 | 148,732,418 |
| Lard..... | 46,638 | 24,998 | 136,727 |
| Bacon..... | 36,212,190 | 144,918,867 | 64,402,615 |
| Bœuf..... | 1,570,979 | 47,422,564 | 103,411,057 |
| Viandes en conserve..... | 254,937 | 11,031,893 | 8,103,129 |
| Jambon..... | 2,476,654 | 8,732,857 | 1,792,548 |
| Porc..... | 521,533 | 13,142,196 | 35,408,276 |
| Lait et crème (en conserve, etc.)... | 335,849 | 13,247,834 | 42,476,726 |

NOUVEAU SOUS-MINISTRE DU RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

Le lieutenant-colonel F. P. Healey démissionne pour assumer d'autres fonctions et est remplacé par M. F. G. Robinson.

EN FONCTIONS DEPUIS LE PREMIER FÉVRIER.

Le lieutenant-colonel Frank Percival Healey, qui avait été nommé sous-ministre du Rétablissement civil des soldats, a donné sa démission pour occuper un autre poste, et un arrêté en conseil le relevant de ces fonctions à partir du 1er février et nommant pour le remplacer M. Frederick Gerald Robinson qui, à plusieurs reprises avait déjà rempli les fonctions de sous-ministre, vient d'être adopté.

Cet arrêté en conseil, adopté le 30 janvier, se lit comme suit:

"Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'un rapport en date du 30 janvier 1919, présenté par le ministre du Rétablissement civil des soldats et soumettant que par l'arrêté en conseil du 23 septembre 1918 (C.P. 2346) le lieutenant-colonel Frank Percival Healey avait été nommé sous-ministre du Rétablissement civil des soldats avec salaire de cinq mille dollars par année chargeable aux crédits de guerre;

"Que, en vue d'autres fonctions qu'il désire assumer, il a demandé d'être relevé de ses fonctions de sous-ministre à partir du 1er février 1919;

"En conséquence, le ministre recommande que la démission du lieutenant-colonel Healey soit acceptée à partir du 1er février 1919, et qu'il lui soit payé à même les fonds une gratification égale à trois mois de salaire.

"Le ministre recommande de plus que M. Frederick Gerald Robinson, actuellement directeur du département du Rétablissement civil des soldats et qui a en diverses occasions rempli les fonctions de sous-ministre, soit nommé sous-ministre du département du Rétablissement civil des soldats à partir du 1er février avec un salaire de cinq mille dollars par année, et que jusqu'à la fin de la présente année fiscale le département soit autorisé à payer ce salaire à même les fonds de guerre, aucune provision n'ayant été adoptée pour payer un sous-ministre à même le revenu consolidé.

"Le comité agréé cette recommandation et la soumet pour approbation."

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Chaque timbre de guerre rapporte 4 1/2 p.c., intérêt composé.

SOUSSIONS DE MANDEES POUR LE PONT OTTAWA-HULL

Doivent être déposées au ministère des Travaux publics le 16 avril.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et endossées "Soumission pour un pont entre Ottawa et Hull" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le 16 avril 1919, pour la construction d'un pont public en acier sur la rivière Ottawa entre Ottawa, province de l'Ontario, et Hull, province de Québec.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et endossées "Soumission pour un quai à Verchères, Qué.", seront reçues jusqu'à midi, le 25 février 1919, pour la reconstruction de la superstructure du quai et les réparations des abords du quai à Verchères, comté de Verchères, Qué.

On peut voir les plans et les formules de contrat et se procurer les devis et formules de soumission au ministère: au bureau de l'ingénieur de district, édifice Shaughnessy, Montréal; et au bureau de poste de Verchères, P.Q. Les soumissions ne seront acceptées que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies par le ministère et selon les conditions y contenues.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, égal à 10 pour 100 du montant de la soumission. Des bons de l'Emprunt de guerre du Dominion seront acceptés comme garantie, ou des bons de guerre ainsi que des chèques, si c'est nécessaire pour parfaire un montant.

Note: Des impressions en bleu peuvent être obtenues à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour la somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera remis si celui qui a l'intention de faire une soumission en dépose une régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa.

LE PAQUETAGE DU SAUMON DE LA C.-B.

La quantité totale de saumon empaqueté en Colombie-Britannique, au cours de l'année 1918, a été de 1,616,157 caisses, soit une augmentation de 58,672 caisses sur l'empaquetage de 1917. La proportion de qualités supérieures de saumon n'a été que de 21 pour 100 du total, c'est-à-dire beaucoup moins que l'année précédente, à cause de l'insuccès de la pêche au saumon sockeye dans le fleuve Fraser.—Le commissaire de l'immigration et de la colonisation à Winnipeg.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

Les commissaires du service civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le service civil du Canada:

Un surintendant des pénitenciers.— Traitement, \$4,000.

1. Un surintendant des pénitenciers, au ministère de la Justice, au traitement de \$4,000 par année. Les aspirants doivent posséder une bonne instruction et assez d'expérience pour surveiller efficacement l'entraînement intellectuel, moral et industriel des prisonniers et proposer la ligne de conduite à suivre à ce sujet. Ils doivent posséder l'habileté à l'organisation et les qualités nécessaires pour diriger et surveiller l'administration et les affaires des pénitenciers sous l'autorité du ministre. Ils doivent être capables d'offrir des conseils et des avis intelligents relativement à leur administration et de changer, d'établir et de mettre en opération d'une façon économique, méthodique et efficace, l'administration, la grérance, la discipline et la police de ces institutions. Ils doivent être dans la force de l'âge et pouvoir compter raisonnablement sur de longues années de service après nomination, et l'âge des candidats pourra être un des facteurs dans le choix d'un titulaire.

Un ingénieur préposé aux systèmes de chauffage.—Traitement, \$2,200

2. Un ingénieur préposé aux systèmes de chauffage pour la division de l'architecture en chef, ministère des Travaux publics, au traitement de \$2,200 par année, grade C de la première division. Les aspirants doivent être gradués d'une université ou d'un collège technique. Ils doivent avoir eu 5 à 6 ans d'expérience dans la pratique du génie mécanique, en dehors des collèges; ils doivent pouvoir installer des systèmes de chauffage, d'aéragé, de forces motrices; aussi préparer les devis et spécifications qui s'y rapportent, et donner des estimés détaillés relatifs au coût et à la quantité des matériaux.

Un commis (homme), ministère du Travail.—Traitement, \$1,800.

3. Un commis (homme) pour la division des statistiques et des recherches ministère du Travail, au traitement de \$1,800 par année, grade D de la première division. Les aspirants doivent être gradués d'une université reconnue et doivent avoir eu de l'entraînement en économie politique et en travail de recherches; aussi dans l'administration des affaires, et la routine de bureau.

Un ingénieur en hydrométrie, Colombie-Britannique.—Traitement, \$1,500.

4. Un ingénieur pour le personnel de l'ingénieur en chef des levés hydrométriques de la Colombie-Britannique, au traitement de \$1,500 par année. La limite d'âge est de 40 ans. Les aspirants doivent être gradués en génie d'une université canadienne ou anglaise, et doivent avoir eu au moins deux ans d'expérience de campagne et de bureau dans le génie.

Un préposé aux machines, ministère du Travail.—Traitement, \$1,050.

5. Un préposé aux machines pour la division du service de placement, au ministère du Travail, au traitement de \$1,050 par année, grade B de la deuxième division. Les aspirants doivent avoir eu de l'expérience dans l'usage des machines multigraphes, mimeographe, adresses-graphes et graphotype, et doivent pouvoir prendre charge de ces machines. Ils doivent connaître la langue française et la langue anglaise, et la dactylographie dans les deux langues. Ils doivent être habitués à recevoir et envoyer beaucoup de lettres, et de préférence pouvoir sceller et ouvrir les enveloppes à la machine.

Les formules de demandes, dûment remplies, doivent parvenir au bureau de la Commission du service civil, pas plus tard que le 11 mars. On peut obtenir les formules du maître de poste à Vancouver ou du secrétaire de la Commission du service civil, à Ottawa.

Par ordre de la Commission,
WM FORAN,
Secrétaire.

DES JUGEMENTS SONT RENDUS DANS LES CAUSES EN APPEL.

[Suite de la page 1.]

PROVINCES MARITIMES.

Smith v. Provincial Treasurer of Nova Scotia. Appel renvoyé avec frais.

Robinson et al v. Simpson et al. Appel renvoyé avec frais. J. Idington, dissident.

MANITOBA.

Partridge v. Winnipeg Investment Co., Ltd., & Investors Ltd. Appel alloué. Jugement doit être rendu contre la Winnipeg Investment Co. pour \$1,260 et intérêt sur cette somme à compter du 27 novembre 1913, avec frais devant toute cour contre cette compagnie, et l'action contre The Investors Company renvoyée sans frais. Le juge en chef et le juge Duff, dissidents.

ALBERTA.

Alberta Rolling Mills v. Christie. Appel alloué avec frais dans cette cour et dans la division d'appel et le jugement du juge en première instance rétabli. Juge Idington, dissident.

La première cause appelée a été un appel de Québec, Bélanger v. Le Roi. Avant plaidoirie la cour rend un jugement ordonnant un nouveau procès.

On entend ensuite les appels de The Great West Saddlery Co. v. Davidson; The Great West Saddlery Co. v. The King; John Deere Plough Co. v. The King et The A. Macdonald Co. v. Harmer. La principale question dans ces appels est de savoir si les trois compagnies appelantes, qui sont des compagnies constituées en corporation par lettres patentes sous le régime de la loi générale des compagnies du Dominion, sont passibles des peines prescrites par la loi des compagnies de la Saskatchewan et du Manitoba, si elles font des affaires dans ces deux provinces sans enregistrement ou sans licence, tel que prescrit par les statuts provinciaux.

Wenagast pour les appelants; C. C. Robinson pour le Dominion du Canada; Chrysler, C.R., pour le Manitoba et la Saskatchewan; Nesbitt, C.R., et Barton pour l'Ontario et Davis pour les intimés Davidson et Harmer. Jugement réservé.

ADJUDICATION DE TROIS ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS.

Le ministère des Travaux publics annonce que les entreprises suivantes ont été adjudgées par arrêtés en conseil.

Burlington, Ont.—Construction d'un gymnase pour l'hôpital militaire. Entrepreneur, K. Connor, de Hamilton, Ont., au coût de \$15,700. Arrêté en conseil daté du 6 janvier 1918.

Toronto, Ont.—Construction d'une fabrique de membres artificiels pour l'hôpital militaire d'orthopédie. Entrepreneur, William Williamson, de Toronto, au coût de \$41,481. Arrêté en conseil en date du 29 janvier 1919.

Esquimaux, C.-B.—Reconstruction du quai de l'arsenal maritime. Entrepreneurs, McDonald et Watson, de Victoria, C.-B., au coût de \$52,924.07 (approximativement—prix d'unité). Arrêté en conseil en date du 30 janvier 1919.

Force hydraulique du Saint-Laurent.

M. Arthur V. White, ingénieur consultant attaché au service de la Commission de conservation, vient de publier un rapport sur les possibilités hydrauliques du fleuve Saint-Laurent. Il dit, entre autres choses intéressantes, que la partie des forces hydrauliques de ce fleuve, si bien national, qui est la portion du Canada, contient un pouvoir continu, à eau basse, de 1,800,000 de force hydraulique.

Le revenu des forêts de Québec.

D'après le dernier rapport de la Commission de conservation, le gouvernement provincial de Québec retire de ses forêts un revenu annuel d'environ \$1,700,000.